

SAINT GUILHEM LE DÉSERT
GORGES DE L'HERAULT

ENTREZ DANS UNE Vallée de LÉGENDES



DOSSIER DE PRESSE



Contact presse : Emilie GALLEE - 04 67 57 04 50 / 06 34 12 69 88

Un patrimoine culturel et naturel protégé,
Un paysage emblématique,
Un haut lieu spirituel,
Un lieu de vie,
Une gestion durable,
Un partenariat actif :



<http://www.cc-vallee-herault.fr>

SOMMAIRE

COMMUNIQUE	p. 3
GRAND SITE DE FRANCE® : UN LABEL MINISTERIEL POUR UNE RECONNAISSANCE NATIONALE	
Le label Grand Site de France® : en quelques mots.....	p. 5
Le label Grand Site de France® : aller plus loin.....	p. 6
LE RESEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE	p. 9
SAINT-GUILHEM-LE-DESERT – GORGES DE L’HERAULT : ETAT DES LIEUX	
Carte d’identité du site.....	p. 11
Un site très fréquenté.....	p. 14
LE GRAND SITE : GESTION	
Opération Grand Site : histoire d’une démarche de gestion durable.....	p. 15
Grand Site de France® : un schéma de gestion pour dessiner l’avenir.....	p. 18
DECLARATION D’ENGAGEMENT	p. 22
COURRIER OFFICIEL DU MINISTERE	p. 25

Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault labellisé, 8^e Grand Site de France[®] !

Lundi 14 juin 2010, Jean-Louis BORLOO, Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer et Chantal JOUANNO, Secrétaire d'Etat chargée de l'écologie ont attribué le label Grand Site de France[®] au gestionnaire de « Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault » qui devient le 8^e en France et le 2nd en Languedoc-Roussillon après le Pont du Gard. Cette décision intervient suite aux avis unanimement favorables de la Commission Département Nature, Paysages et Sites et de la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages, réunies au ministère de l'Environnement le 15 avril 2010. Ce label reconnaît la qualité de présentation, de gestion et de mise en valeur du Grand Site dans le respect des principes du développement durable.

Tout a commencé il y a 20 ans lorsque les élus de Saint-Guilhem-le-Désert, constatant la croissance de la fréquentation sur le village et ses alentours ainsi que sa fragilité, et sur les conseils de la Direction Régionale de l'environnement, ont décidé d'entamer une **démarche novatrice de restauration et de valorisation du site** : une **Opération Grand Site**. Il s'agit d'une méthodologie proposée par le Ministère en charge des sites (aujourd'hui Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer - MEEDDM) pour la gestion des sites classés. Les objectifs de la démarche sont la maîtrise des flux, l'amélioration de l'accueil, la préservation des paysages et la valorisation du patrimoine. De nombreux projets de réhabilitation ont alors vu le jour : étude-diagnostic, travaux de réhabilitation des rues du village, etc.

En 1998, l'opération s'étend à l'ensemble des espaces protégés et à fort enjeux touristiques. Les communes portes d'Aniane, Saint-Jean-de-Fos, Montpeyroux et Puéchabon intègrent le Grand Site « Saint-Guilhem-le-Désert – Gorges de l'Hérault ». Depuis 2002, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a repris la gestion du Grand Site. Cela a permis la montée en charge des projets, la mutualisation des moyens et par conséquent des économies d'échelles en bénéficiant de compétences et d'outils couvrant l'ensemble des domaines d'actions du Grand Site. Dans cette démarche de gestion durable, la CCVH est accompagnée par le Réseau des Grand Sites de France, ainsi que par de nombreux partenaires techniques et financiers dont il faut souligner le soutien : l'Europe, l'Etat, le Conseil Régional Languedoc-Roussillon et le Conseil Général de l'Hérault sans oublier les nombreux acteurs locaux.

Entre 2004 et 2009 une convention de valorisation du Grand Site a été mise en œuvre avec pour objectifs :

- la réorganisation des déplacements automobiles,
- la valorisation des sites, paysages et monuments remarquables,
- la gestion raisonnée des espaces ruraux fragiles,
- l'amélioration de l'accueil et de l'animation touristique et culturelle
- la gestion et animation de l'Opération Grand Site.

Parmi les opérations phares de la convention, citons : l'aménagement d'une aire de stationnement et la création d'un espace d'accueil au pont du Diable, des travaux de restauration des ruelles et des places de villages (Place de l'Horloge à Montpeyroux, Place Sanier à Aniane, Place du Portal à St Guilhem...), l'étude d'un schéma de gestion des activités de pleine nature (création de 2 sentiers VTT à Montpeyroux, requalification du sentier GR 653...), la restauration des murs et oliveraies de terrasses oléicoles, la création d'une maison de la poterie à St-Jean-de-Fos... A noter également dans l'histoire du projet qu'en novembre 2008, la CCVH a confié à l'Office de Tourisme Intercommunal « Saint-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault » la gestion de la maison du Grand site installée au pont du Diable et l'animation touristique de l'ensemble du territoire Grand Site.

Aujourd'hui la labellisation officielle de Saint-Guilhem-le-Désert – Gorges de l'Hérault en tant que Grand Site de France[®] par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer vient **récompenser ces 20 années de gestion durable, de respect environnemental et architectural d'un site remarquable, de collaboration entre élus et acteurs locaux et de vision à long terme.**

Mais la Communauté de communes et tous les acteurs du Grand Site ne vont pas s'arrêter en si bon chemin. **Pour les 10 années à venir, un plan de gestion** respectant les objectifs du label à savoir une maîtrise des flux, la protection/restauration du patrimoine bâti/naturel, l'accueil du public dans de meilleures conditions, le développement économique social et culturel du site, et la participation/collaboration des acteurs locaux, a été élaboré.

Aussi d'autres projets vont bientôt fleurir pour le Grand Site :

- le développement du système navettes,
- la création de cheminements doux,
- la création d'un espace d'accueil et multiservices à l'ancienne école à Puéchabon,
- la mise en sécurité de l'Abbaye St Benoit d'Aniane (après acquisition par la CCVH en janvier 2010) et l'étude de définition et de programmation pour son avenir,
- le développement du pastoralisme et des actions de défense contre les incendies,
- l'élaboration du document d'objectif Natura 2000
- le suivi de la qualité des eaux de baignade,
- l'homogénéisation de la signalétique que l'on retrouve sur les routes du grand site
- le développement du programme d'animations proposé par l'office de tourisme intercommunal sur les villages (type marchés nocturnes, concerts, spectacles...),
- la professionnalisation et la qualification des filières professionnelles du tourisme, de l'artisanat, des producteurs locaux et des activités de pleine nature...

Pour en savoir plus sur ce projet d'envergure pour le territoire Vallée de l'Hérault, nous vous invitons à tourner la page...

GRAND SITE DE FRANCE[®] : UN LABEL MINISTERIEL POUR UNE RECONNAISSANCE NATIONALE

■ Le label Grand Site de France[®] : en quelques mots...

Le label, créé par l'Etat, est la reconnaissance d'une gestion conforme aux principes du développement durable.

Le label “Grand Site de France[®]” garantit que le site labellisé est préservé et géré suivant les principes du développement durable, conciliant préservation du paysage et de “l'esprit des lieux”, qualité de l'accueil du public, participation des habitants et des partenaires à la vie du Grand Site.

Ce Label appartient à l'État, qui l'a déposé à l'Institut national de la propriété industrielle en 2003. Il est géré par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM). Sa création est une étape importante pour la reconnaissance de la politique nationale menée en faveur de ces hauts-lieux paysagers et de l'engagement des collectivités et de l'État pour leur gestion à long terme.

✧ Un Label qui engage le gestionnaire

Il est attribué par le Ministre en charge des sites, à l'organisme qui gère le Grand Site, après avis de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages, et du Réseau des Grands Sites de France.

Attribué pour 6 ans, le label peut être retiré en cas de manquement aux engagements du gestionnaire. Un règlement d'usage de la marque a été établi par le MEEDDM en lien avec le Réseau des Grands Sites de France.

Le label Grand Site de France® : aller plus loin...

[Source : Ministère de l'Écologie et du Développement Durable - Direction de la Nature et des Paysages - mai 2003]

Etre un Grand Site

Parce qu'en France beaucoup de nos paysages sont très beaux, certains sites ont acquis une renommée telle qu'ils "méritent le détour" et qu'il faut les avoir vus "au moins une fois dans sa vie". Cette consécration sociale d'une identité particulière, d'une beauté originale, transforme un lieu en un Grand Site qui mérite d'être préservé afin de garder ses attraits pour les visiteurs actuels comme pour ceux des générations futures.

Parce que ces lieux sont habités, que leurs habitants ont le souci légitime de pouvoir continuer à y vivre dans des conditions satisfaisantes malgré une fréquentation souvent disproportionnée avec les capacités d'accueil, l'Etat propose aux collectivités locales une politique spécifique adaptée, les **Opérations Grand Site**.

La politique des Opérations Grand Site®

Il s'agit d'une démarche de projet, fondée sur la concertation, la recherche de solutions appropriées au site, suivie d'une contractualisation autour d'objectifs précis et d'un programme d'actions qui doit tenir compte de l'existence de retombées économiques locales. Le programme est validé par l'ensemble des partenaires d'une opération. Il s'agit d'une démarche de développement durable.

La politique Opération Grand Site® est liée, depuis son **lancement en 1976**, à la volonté de l'Etat de **promouvoir une véritable gestion à long terme des sites**, seule à même de garantir leur maintien en bon état une fois la réhabilitation nécessaire achevée.

L'exigence d'une structure de gestion rassemblant les divers partenaires des collectivités locales et disposant d'un budget identifiable pour le site, est la suite logique de cette volonté. Ainsi est né un nouveau métier, celui de gestionnaire de Grand Site, trait d'union entre le site, les visiteurs, les décideurs et la population. Pour garantir à la fois la qualité de finition des travaux de réhabilitation et une gestion conforme dans ses réalisations à ce que le public est en droit d'attendre dans les sites exceptionnels, il est apparu au fil du temps qu'il fallait compléter la politique "Grand Site" par un nouveau dispositif incitateur, lui aussi fondé sur le partenariat et la volonté locale de rechercher un développement durable. Déposé à l'Institut de la propriété industrielle, le label **Grand Site de France®** proposé par le Ministère de l'écologie et du développement durable (aujourd'hui MEEDDM) répond à cet objectif.

✧ Devenir un Grand Site De France®

Un grand site restera “grand” aussi longtemps que sa renommée et l’attraction qu’il présente pour le public existeront. Néanmoins, si son paysage et son territoire sont protégés, s’il est géré par un ensemble de partenaires rassemblés dans une structure stable, si un document définissant des objectifs de gestion et de développement durable pour une dizaine d’années a été établi, il pourra bénéficier de la labellisation, dans les conditions prévues par le règlement d’usage.

Des critères d’accueil, d’aménagements respectueux de l’identité propre à chaque site, de concertation et de respect de la vie des populations locales par les visiteurs, sont au cœur des obligations sur lesquelles le gestionnaire devra s’engager pour obtenir le label.

Le **label est attribué par le Ministère** de l’Ecologie et du développement durable (aujourd’hui MEEDDM), **pour 6 ans renouvelables** et peut être retiré au gestionnaire avant ce terme en cas de manquement aux engagements.

✧ Les objectifs de la labellisation

Le label Grand Site de France® certifiera la **qualité de la gestion générale de ces espaces et le maintien dans le futur des caractéristiques paysagères et d’ambiance des lieux en reconnaissant le rôle central joué par le gestionnaire**, responsable de l’état du site que le visiteur découvre.

La labellisation doit permettre le **développement local** dans des conditions respectueuses de l’identité du site, d’**associer les habitants aux décisions** et de garantir l’état du site pour les générations futures

✧ Qui est « labellisable » ?

Les espaces naturels ou bâtis qu’il est convenu d’appeler des “Grands Sites”, c’est à dire des monuments naturels ou des **paysages emblématiques ou prestigieux qui ont une forte notoriété et font déjà l’objet d’une mesure de protection** au titre des sites (sites classés).

Le label est attribué par le ministre chargé des sites. Il est mis en œuvre par la direction de la nature et des paysages du Ministère de l’écologie et du développement durable (aujourd’hui MEEDDM). Il doit être demandé par le gestionnaire du site auprès du préfet de son département.

✧ Qui est labellisé ?

Le label est attribué à la structure de gestion du site, personne morale représentée par son président. Il s’agit le plus souvent d’un syndicat mixte, ce qui permet d’associer à long terme la région, le département et les communes du site sur le plan financier et dans l’établissement d’un schéma de gestion cohérent pour le site.

À travers cette structure de gestion, c’est le partenariat permanent de toutes les collectivités concernées, établi au service du site, qui est labellisé.

✧ Les sites labellisés depuis 2003

À ce jour, le Label a été délivré à **huit Grands Sites** sur présentation de demandes conformes au règlement d'usage du label, compte-tenu de l'état des sites, de l'achèvement de leur réhabilitation et de l'existence d'un véritable partenariat pour leur gestion :

- L'Aven d'Orgnac (2004)
- La Pointe du Raz (2004)
- Sainte-Victoire (2004)
- Le Pont du Gard (2004)
- Bibracte Mont-Beuvray (2007)
- Le Puy de Dôme (2008)
- Le Marais poitevin (mai 2010)
- Saint Guilhem le Désert – Gorges de l'Hérault

Chaque site membre adhérent du Réseau des Grands Sites de France travaille à améliorer les conditions de protection, de réhabilitation et de gestion active du paysage, à mieux accueillir ses visiteurs, à générer un développement local durable et bénéficiant aux habitants, afin de pouvoir prétendre, dans un délai précis, à l'obtention du Label "Grand Site de France"®.

LE RESEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE



Encouragé et soutenu par le Ministère de l'Ecologie et du développement durable (aujourd'hui MEEDDM), le Réseau des Grands Sites de France a été créé en novembre 2000. Association loi 1901, Il a pour vocation de **regrouper les structures gestionnaires** de grands sites afin de favoriser :

- Les échanges d'expériences et de savoir-faire entre les gestionnaires
- La qualité et la gestion durable des Grands Sites
- La participation des acteurs de terrain à la politique nationale de protection et de mise en valeur des sites emblématiques de la France.
- La communication et la promotion des valeurs des Grands Sites

Le Réseau des Grands Sites de France

Juin 2010

35 sites, près de 27 millions de visiteurs

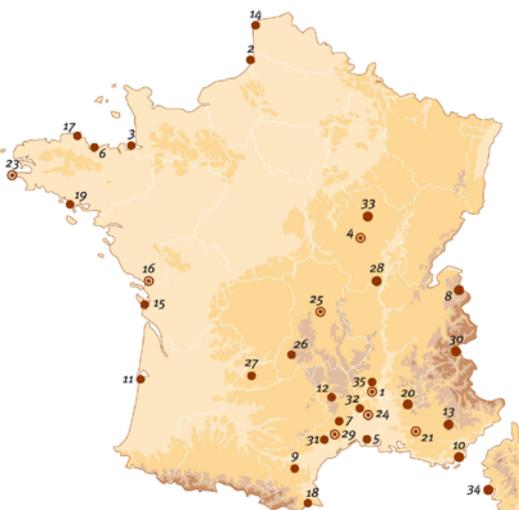
GRAND SITE DE FRANCE	Aven d'Orgnac	1
	Bibracte-Mont Beuvray	4
	Marais Poitevin	16
	Pointe du Raz	23
	Pont du Gard *	24
	Puy de Dôme	25
DE FRANCE	Sainte-Victoire	21
	Saint-Guilhem le Désert	29
	et Gorges de l'Hérault **	

Abbaye de Beauport	17
Alésia	33
Baie de Somme	2
Baie du Mont-Saint-Michel *	3
Camargue gardoise	5
Caps d'Erquy-Fréhel	6
Cirque de Navacelles	7
Cirque de Sixt Fer à Cheval	8
Cité de Carcassonne *	9
Domaine du Rayol, Le Jardin des Méditerranées	10
Dune du Pilat	11
Gorges de l'Ardèche	35
Gorges du Gardon	32
Gorges du Tarn et de la Jonte	12
Gorges du Verdon	13
Iles Sanguinaires - Pointe de la Parata	34
Les Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez	14
Marais et Place Forte de Brouage	15
Massif du Canigou	18
Massif dunaire de Gâvres-Quiberon	19
Mont Ventoux	20
Pointe des Châteaux	22
Puy Mary - Volcan du Cantal	26
Rocamadour **	27
Roches de Solutré-Pouilly-Vergisson	28
Vallée de la Clarée et Vallée Étroite	30
Vallée du Salagou	31

○ Sites labellisés GRAND SITE DE FRANCE®

● Sites engagés dans une démarche visant la labellisation

Le label GRAND SITE DE FRANCE® est décerné par l'État, au gestionnaire du Grand Site, pour six ans. Il vient reconnaître que son action est conforme aux principes du développement durable.



* site du Patrimoine mondial UNESCO
** site du Patrimoine mondial UNESCO au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle

Le Réseau est un lieu très vivant de partage d'expérience concrète et d'échange de savoir-faire entre sites. Il associe des sites qui se sont déjà vus décerner le label officiel "Grand Site de France®" et des sites moins avancés, qui sont encore dans des phases d'étude ou de travaux de réhabilitation. Aujourd'hui, le Réseau compte 35 Grands Sites membres.

Chaque année, il organise les Rencontres annuelles des Grands Sites***, occasion pour les professionnels d'approfondir un thème important pour la gestion et

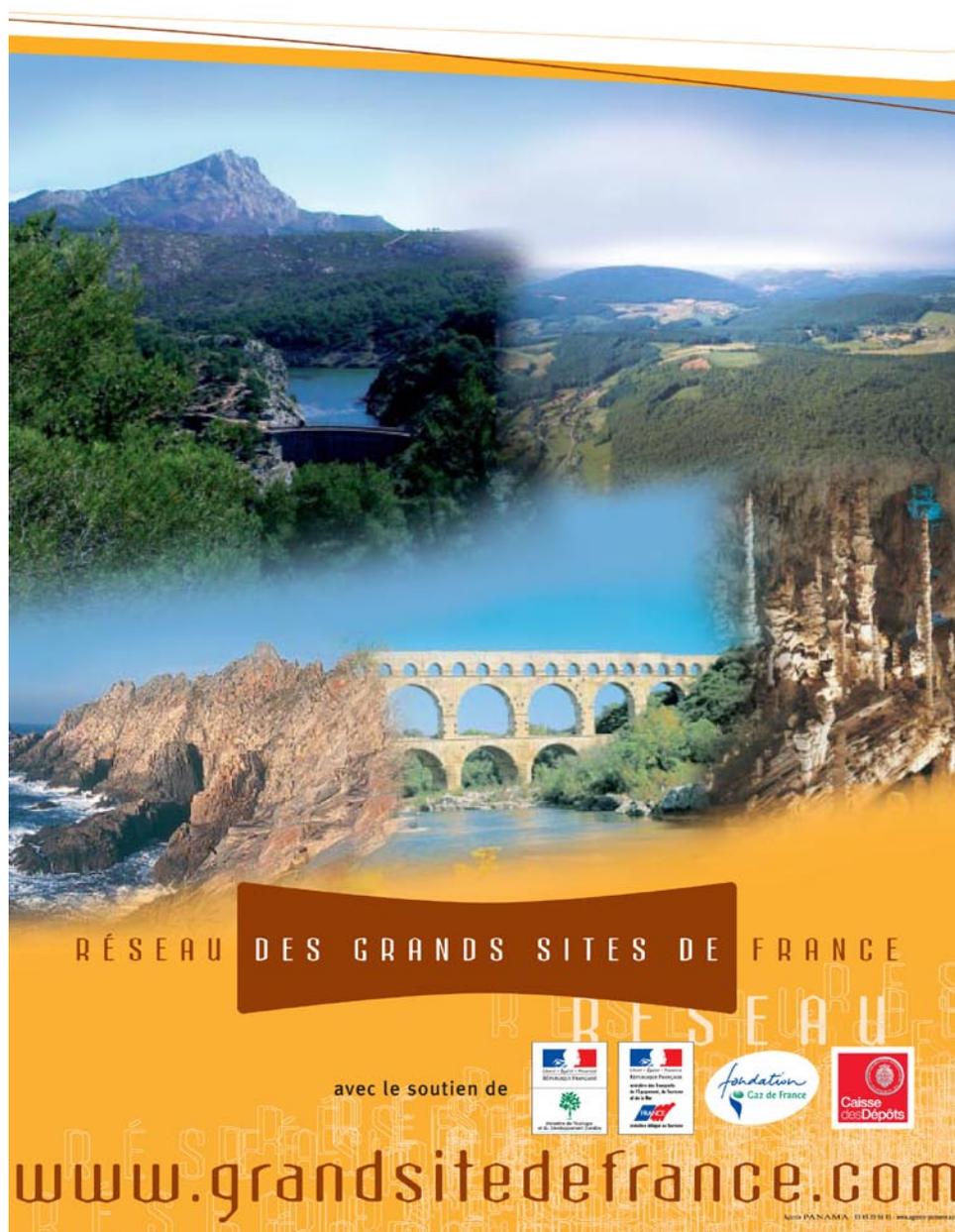
le devenir des grands sites.

En outre, le Réseau a été le **partenaire naturel du Ministère** dans la création du label Grand Site de France®.

Il a **participé à l'élaboration du règlement** et donne un **avis consultatif avant l'attribution du label** à un site. Il joue un **rôle important d'appui à ses membres** pour l'obtention du label et pour la promotion de l'excellence en matière de gestion des grands sites.

Le Réseau participe aussi à la réflexion nationale et internationale sur le devenir de ces hauts-lieux patrimoniaux, confrontés au défi de leur préservation à long terme dans le contexte d'une pression touristique croissante.

***** Cette année, c'est la Communauté de communes Vallée de l'Hérault qui accueillera les rencontres annuelles du Réseau les 20, 21 et 22 d'octobre !**

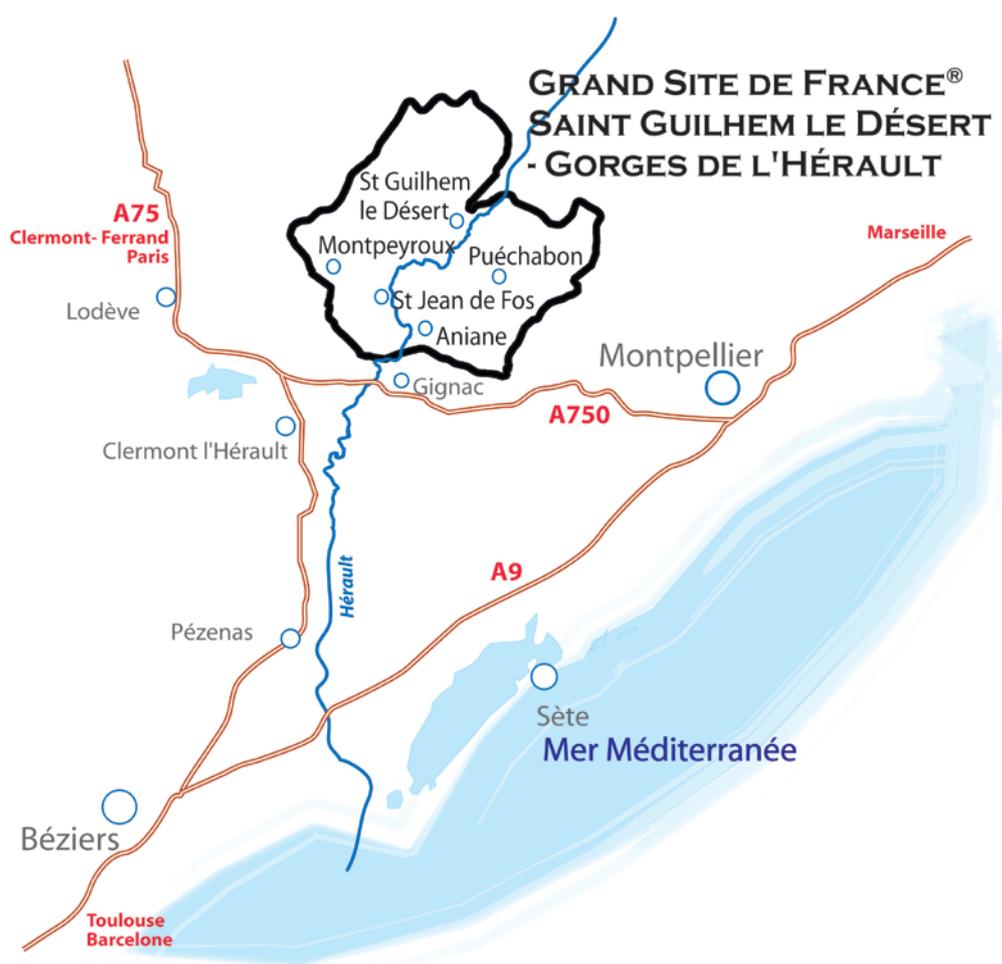


SAINT-GUILHEM-LE-DESERT – GORGES DE L'HERAULT : ÉTAT DES LIEUX

■ Carte d'identité du site

✧ Situation et géographie

Haut lieu historique, culturel, spirituel et naturel du Languedoc, le Grand Site présente une multitude de richesses. Il couvre **10 000 ha** et **comprend 5 communes : Aniane, Montpeyroux, Puéchabon, Saint-Guilhem-le-Désert et Saint-Jean-de-Fos**. Les quatre communes portes ne sont pas comprises en totalité dans le périmètre du Grand Site. Seules les zones urbaines, les espaces de forte fréquentation, les espaces ruraux et naturels qui fondent l'unité paysagère ont été intégrés dans le périmètre Grand Site.



Le Grand Site comprend trois sites classés pour un total de 3643ha : **le cirque de l'Infernet** (arrêté du 25/09/1992, 395ha) ; **Les Gorges de l'Hérault** (arrêté du 22/02/2001, 8871ha) ; **La Grotte de Clamouse** (arrêté du 2/15/2005, 111ha [inclus au périmètre des Gorges de l'Hérault]).

✧ Gestionnaire du projet

Depuis 2002, le gestionnaire du Grand Site est la **Communauté de communes Vallée de l'Hérault**, établissement public de coopération intercommunale réunissant 28 communes. En 2002, le pari a été relevé de faire adhérer l'ensemble des 28 communes au portage du projet Grand Site (concernant seulement 5 communes) et à sa gestion à long terme. Le Grand Site est une véritable locomotive pour le territoire intercommunal. Il s'agit de la porte d'entrée sur le territoire de la Vallée de l'Hérault. **Au-delà des retombées attendues sur les 5 communes du Grand Site, l'objectif est une diffusion de la fréquentation sur l'ensemble du territoire intercommunal.**

En novembre 2008, le gestionnaire a confié à l'Office de Tourisme Intercommunal « Saint-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault » la gestion et l'animation de la maison du Grand Site installée au pont du Diable depuis le printemps 2009.

✧ Un patrimoine naturel, culturel et paysager unique et protégé



Le site se révèle au sein de paysages remarquables à l'articulation entre les monts de Saint-Guilhem-le-Désert, les Gorges de l'Hérault et le piémont languedocien, vaste zone agricole caractérisée par la culture de la vigne et de l'olivier.

Le Grand Site fait l'objet de multiples protections et reconnaissances : trois sites classés, deux monuments inscrits au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO (au titre des chemins de St-Jacques-de-Compostelle), de nombreux monuments historiques, un arrêté de protection de biotope, une réserve biologique domaniale protégeant un important peuplement de pins de Salzmann, cinq ZNIEFF de type I, deux sites inscrits au réseau Natura 2000...

Il s'agit d'un site habité et construit par l'homme. Il **s'est développé dès le Moyen Age autour du mythe fondateur et légendaire de « la geste de Guillaume d'Orange »**.

L'abbaye de Gellone, fondée au IX^e siècle par Guilhem, est unique et témoigne du premier art roman languedocien. Elle est à l'origine de l'histoire du village. Par la suite, le site est devenu un lieu de pèlerinage sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle et un point de passage historique symbolisé par le pont du Diable, de style roman, datant du XI^{ème} siècle.



✧ Un cheminement initiatique, sensoriel et spirituel

Un travail collectif de **réflexion** a été réalisé en 2008 **sur l'identité du Grand Site et l'esprit des lieux** (mené par des groupes de travail composés d'élus et acteurs du territoire) :



Aux origines, le Grand Site Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault c'était :

- Une terre sauvage, minérale, abrupte, érodée et creusée par les eaux et le vent...
- Une terre de désert, d'isolement pour accéder à Dieu.

Avec la fondation de l'Abbaye de Gellone en 804 par Saint-Guilhem et le développement du chemin de St-Jacques-de-Compostelle, le Grand Site présente de **fortes valeurs spirituelles** et les mots tel que « sacré », « exigence », « quête intérieure », « spectaculaire », « isolement » reviennent souvent dans le discours des acteurs du territoire.

Le Grand Site Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault c'est aussi *une expérience multisensorielle* composé de :

- La sensualité de la nature (eau, terre, air, lumière)
- La proximité à la terre
- Les plaisirs gourmands (huile, vins, produits du terroir)
- La transformation artistique de la matière (céramistes, potiers...)

Cette expérience fonde les **valeurs hédonistes** du site : plaisirs, art, imagination, savoir-faire.

Ces deux dimensions se rejoignent dans une alchimie entre spirituel (sacré) et sensoriel (hédonisme).

La force de ce territoire transcende les différences et permet aux habitants et visiteurs de vivre une expérience unique en reliant plaisir des sens et éveil spirituel.

Pour conclure, le Grand Site aujourd'hui est vécu comme un **lieu de respiration sur un cheminement initiatique, sensoriel et spirituel.**

Un site très fréquenté



Aujourd'hui les cinq villages du Grand Site représentent une population d'environ 5000 habitants. Cette population locale et le site voient passer tous les ans jusqu'à **650 à 700 000 visiteurs** (estimation issue de l'étude de fréquentation menée pendant la saison 2006). Les pics de fréquentation dans les Gorges de l'Hérault entre le pont du Diable, la Grotte de Clamouse et le village de Saint-Guilhem-le-Désert sont estimés entre 12 et 13 000 visiteurs par jour. Cette pointe de fréquentation intervient sur une période courte en particulier concentrée sur les 3 premières semaines d'août.

Une étude menée en 2002 a mis en évidence trois grandes périodes annuelles de fréquentation :

- Une période de pointe sur environ 80 jours par an (juillet et août, longs week-end d'avant saison, week-end de septembre, jours événementiels)
- Une période « moyenne » sur environ 135 jours par an (du lundi au vendredi avant et après saison en avril, mai, juin, septembre et octobre, les week-ends de deux jours avant saison et en octobre)
- Une période « creuse » sur environ 150 jours par an (de novembre à mars, hors période de fêtes de Noël et week-end des 1^{ers} et 11 novembre)

L'**impact sur l'environnement** du site et **pour la population locale** est important et de natures diverses :

- **les conditions de visite se dégradent et ne valorisent plus la qualité des lieux,**
- **le cadre de vie des habitants est détérioré,**
- **l'environnement, le site et le paysage subissent des dégâts.**

Pour exemple : près de 6 tonnes de déchets sont collectés tous les ans uniquement sur le site du pont du Diable, de nombreux actes de vandalisme sont dénombrés, les sentiers et monuments subissent des dégradations, etc.

Les divers classements et protections du site seraient de moindre effet sans une véritable méthode de gestion des flux de fréquentation qui va être proposée par l'Opération Grand Site dès 1991. L'enjeu était de taille, il s'agissait de **transformer cette forte fréquentation, source de nuisances, en richesse.**

LE GRAND SITE : GESTION

■ Opération Grand Site : l'histoire d'une démarche de gestion durable

✧ La préfiguration de la stratégie du Grand Site « Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault » (1991 – 2004)

A partir de **1991**, les élus de **Saint-Guilhem-le-Désert** ont décidé d'adopter la démarche « **Opération Grand Site** », une méthodologie novatrice de gestion des sites classés **proposée par le Ministère** de l'Ecologie et du Développement Durable, dont la maîtrise des flux, l'amélioration de l'accueil et la préservation et la valorisation du patrimoine et des paysages sont les éléments clefs.

Une première phase d'étude de préfiguration avec la Direction Régionale de l'environnement - DIREN - Languedoc Roussillon (nommée depuis janvier 2010 DREAL - Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) a permis d'élaborer des propositions d'aménagement et d'**élargir le périmètre** de l'Opération Grand Site **aux communes** portes d'Aniane, Saint-Jean-de-Fos, Montpeyroux et Puéchabon en **1998**.

Les années écoulées ont imprimé à l'opération son cadre et son rythme. Dès 1998, elle a trouvé au plan territorial toute sa cohérence en intégrant l'ensemble des espaces protégés et espaces à forts enjeux touristiques : les gorges classées, la forêt domaniale, les forêts publiques qui relèvent du régime forestier, soit 10.000 hectares fréquentés par un public toujours plus nombreux. Sur le plan de la gestion, ensuite, ces années ont permis le rodage de la coopération entre les communes et la maturation du projet.

Depuis **2002**, la **dimension intercommunale** du grand site a dépassé l'échelle de ses cinq communes par son intégration dans une dynamique plus large : celle de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault qui regroupe 28 communes. Cela a permis la **montée en charge** de ses projets, des économies d'échelle et de moyens en bénéficiant de compétences et d'outils couvrant l'ensemble des domaines d'actions du Grand Site.

✧ La stratégie et sa mise en œuvre (convention d'objectifs 2004-2009)

Fort de ces années d'études et d'opérations préalables, la stratégie d'intervention du Grand Site s'est formalisée autour de **5 grands objectifs** :

1- La réorganisation des déplacements automobiles dans les Gorges de l'Hérault et le Val de Gellone

Réduire très sensiblement la pression automobile sur les Gorges classées et le cœur historique du site et mettre en œuvre les solutions alternatives proposées dans le Plan de Circulation et de Stationnement



2- La valorisation de sites, paysages et monuments remarquables



3- La gestion raisonnée des espaces ruraux fragiles

Restaurer les espaces, sites et monuments protégés ou non, qui fondent l'identité de l'ensemble paysager des Monts de Saint-Guilhem-le-Désert, des Gorges de l'Hérault, de leur environnement agricole et rural



4- L'amélioration de l'accueil et de l'animation touristique et culturelle

Accueillir l'ensemble des publics et favoriser une fréquentation de qualité par de meilleurs moyens d'information touristique, d'interprétation culturelle et d'utilisation des patrimoines naturels et bâtis

5- La gestion et l'animation de l'Opération Grand Site

Gérer le site et l'opération d'une manière pérenne et cohérente, en disposant d'un réseau d'agents qualifiés (permanents et saisonniers, publics et privés) et en œuvrant dans un souci de viabilité économique, garante de la durabilité du projet.



Il s'agit d'un véritable projet de développement durable pour le territoire.

Synthèse de la mise en œuvre de la convention d'objectifs 2004-2009 :

DATES	OBJET	MAITRISE D'ŒUVRE OU COMMUNE
ETUDES		
2009 en cours	Opération Concertée d'Aménagement et de gestion de l'espace rural (OCAGER) pour le redéploiement pastoral sur le massif de la Seranne	ONF, Chambre d'agriculture, SUAMME
2008-2009	Charte communication et marketing	Cadran solaire
2006	Enquête de fréquentation et d'opinion sur le Grand Site	BBS Conseil, CETE Méditerranée
2006	Etude de définition et de programmation pour la création d'une maison de la poterie à Saint-Jean-de-Fos	Les Clefs du patrimoine
2005	Plan de massif des monts de Saint-Guilhem-le-Désert	ONF
2005	Définition d'un schéma de gestion des activités de pleine nature dans le Grand Site	Juris Eco Développement (JED)
2005	Schéma de circulations douces dans les Gorges de l'Hérault	Altermodal
2005	Etude de faisabilité d'un système de navette sur l'axe pont du Diable – Saint-Guilhem-le-Désert	Altermodal
2003	Projet Local d'Aménagement Concerté - étude préalable à la reconquête des terrasses agricoles (olivettes)	ADASEAH, SAFER
2002-2003	Plan de circulation et de stationnement	CETE
TRAVAUX D'AMENAGEMENT		
2009-2010	Restauration du pont du Diable (Monument historique)	Aniane et St Jean de Fos
2008-2009	2 parcours VTT, 2 départs de randonnée aménagés avec RIS, espace pique nique et stationnement	Puéchabon, Aniane et Montpeyroux
2007-2009	Aménagement des abords du pont du Diable, détail : 23ha d'acquisitions foncières Chemins piétons : 5000m ² de béton sablé et désactivé, passerelle piétonne de 72m de long, déviation de la RD sur 280m Stationnements : 21 000m ² de revêtement stabilisé 400 places dont 14 de campings cars et 6 de cars Plantations : 3ha de vergers d'oliviers (plus de 850 plants) 14 000 plantes (végétation type ripisylve, garrigue ou pinède)	Aniane et St Jean de Fos
2007-2008	Place du Portal	Saint-Guilhem-le-Désert
2007-2008	Place Sanier	Aniane
2006-2007	Retraitement de l'avenue Gaston-Bres	Saint-Jean-de-Fos
2006-2007	1,5ha de terrasses oléicoles restaurés et remis en culture	Saint-Guilhem-le-Désert
2006	Rues du village et place de l'Horloge	Montpeyroux
2006	Chemins caladés (60m. linéaire)	Saint-Guilhem-le-Désert
CREATION D'ESPACE D'ACCUEIL ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE LOCAL		
2011	Maison de la poterie	Saint-Jean-de-Fos
2010	Acquisition de l'Abbaye Saint-Benoit d'Aniane	Aniane
2009	Maison du Grand Site (espace accueil, interprétation, terroir)	Aniane
2009	Musée de l'Abbaye de Gellone	Saint-Guilhem-le-Désert
2008	Chapelle du Barry	Montpeyroux
AUTRES MESURES DE GESTION ET D'ANIMATION LOCALE		
Saison 2009	Navette : 2 cars low entry toutes les 20 min. du 11/07 au 31/08/09. 28 000 voyageurs transportés. Moyenne : 558 passagers/j. en juillet et 685 passagers/j. en août 2009	Liaison pont du Diable St-Guilhem-le-Désert
Saison 2009	Événementiels : marché nocturne, journée de la randonnée pédestre,... Visites guidées (143 groupes), animations nature (50 personnes) Flyers et dépliants (135 000 exemplaires)	

■ Grand Site de France® : un schéma de gestion pour dessiner l'avenir

Fort de ces **20 années d'études et d'aménagements**, le gestionnaire a établi un schéma de gestion à la fois basé sur :

- les dernières actions structurantes du projet global du Grand Site pour aller au bout des grands chantiers démarrés jusqu'ici : plan de circulation et de stationnement, développement des circulations douces (dont sentiers de randonnée), réseau d'espaces d'accueil, d'interprétation et d'animation ;
- la montée en charge de la gestion du Grand Site : protection des milieux naturels et ruraux, gestion des sites touristiques, accueil et animations locales, démarche de qualification des filières professionnelles, structuration et développement de l'offre touristique...

La Communauté de communes, gestionnaire du Grand Site, soutenue par ses partenaires, s'inscrit dans une **démarche sur le long terme** qui vise le développement durable du territoire.

Ce schéma de gestion est approuvé par le comité de pilotage du Grand Site du 20 janvier 2010, par le conseil municipal de St-Guilhem-le-Désert du 14/01/2010, et par le conseil communautaire du 25/01/2010.

✧ **Maîtrise de la fréquentation, gestion de la circulation et du stationnement**

Il s'agit de continuer la mise en œuvre du plan de circulation et de stationnement étudié en 2002-2003 en l'actualisant selon l'évolution des besoins et de la fréquentation.

Les enjeux sont la fluidification de la circulation et l'intégration paysagère des aires de stationnement, la mise en place du système de navette, le développement des circulations douces et, enfin, à plus long terme, la réduction des circulations motorisées en site naturel.

✧ **Restauration et mise en valeur du patrimoine bâti, des monuments et des villages**

De nombreuses actions de restauration et mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces publics ont déjà été menées depuis plus de dix ans. L'objectif du Grand Site aujourd'hui est de pérenniser et poursuivre ces efforts de protection, restauration et mise en valeur. Pour cela, une première série de projets est envisagée voire programmée. En outre, le gestionnaire du Grand Site continuera sa démarche de fond, d'information et mobilisation des différents maîtres d'ouvrages et acteurs, pour que d'autres projets se réalisent.

✧ **Préservation du patrimoine naturel, gestion et valorisation du massif forestier**

Plusieurs études ont été menées depuis plus de 10 ans et de nombreuses actions ont déjà été réalisées. Aujourd'hui, il importe de poursuivre la dynamique enclenchée et la mise en œuvre des actions opérationnelles définies par les études réalisées (Plan local d'aménagement concerté, schéma de gestion des activités de pleine nature, plan de massif, opération concertée d'aménagement et gestion de l'espace rural).

✧ **Accueil, interprétation, animation et développement de l'offre touristique et de loisirs**

Pour contribuer à l'étalement de la fréquentation dans le temps (en moyenne saison) et dans l'espace (éviter la concentration au pont du Diable et à Saint-Guilhem-le-Désert et faire découvrir les autres richesses du territoire), le gestionnaire du Grand Site continue à développer l'offre touristique et de loisirs et va mettre en place un véritable projet de tourisme de culture et de nature. Afin de faire vivre, d'animer et faire découvrir le Grand Site, la Communauté de communes a confié à l'Office de Tourisme Intercommunal la mise en place d'un programme d'animations, d'évènementiels, de visites guidées et de sorties nature, destinés à tous les publics et étalés dans le temps et l'espace. Un Schéma d'interprétation du Grand Site sera également étudié et contribuera à la structuration et à la mise en cohérence des outils de médiation du Grand Site.



✧ **Développement économique, promotion des produits locaux, professionnalisation des filières tourisme et artisanat**

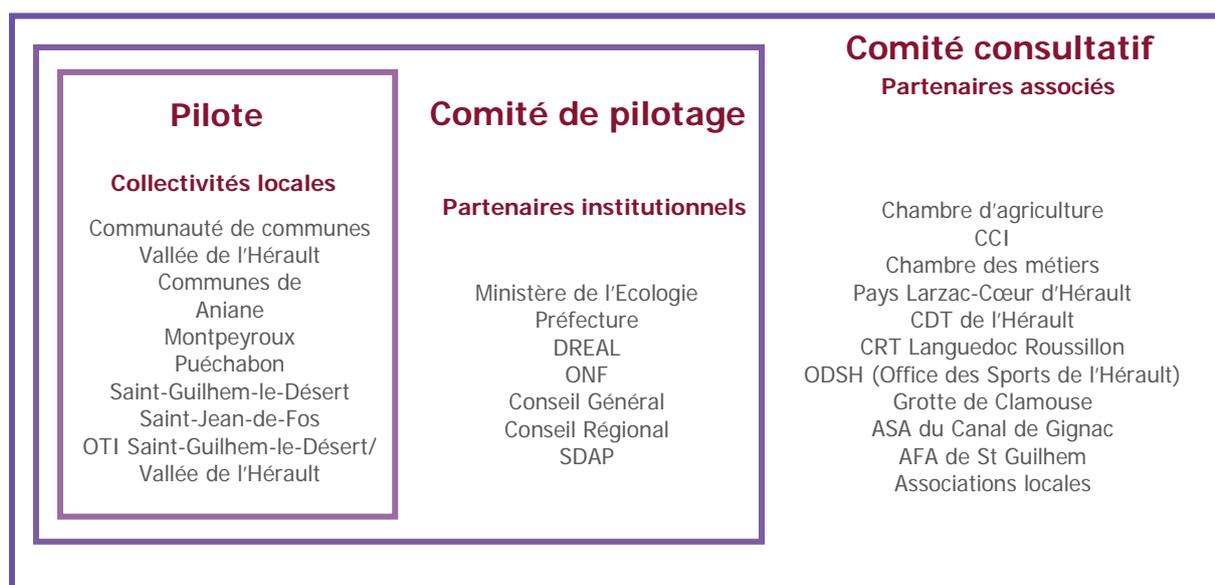
L'objectif des gestionnaires est enfin d'assurer un développement économique local et d'apporter un soutien aux différents acteurs économiques du territoire afin de dynamiser et qualifier les différentes filières.

✧ Communication et gouvernance locale

La gouvernance du Grand Site est assurée par les instances de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (conseil communautaire, bureau, commissions – cf. partie III). Un groupe de travail des cinq maires du périmètre du Grand Site complète le dispositif des commissions thématiques. Ce groupe de travail se réunit trimestriellement. L'Office de Tourisme Intercommunal (Comité de Direction, Conseil d'administration, Commissions – cf. partie III) participe au fonctionnement du Grand Site. Les projets sont soumis au Conseil Communautaire pour décision après concertation et accord des Communes concernées du Grand Site.

Elle est également assurée par les réunions du comité de pilotage Grand Site et de son comité consultatif. Le comité de pilotage et de suivi regroupe les cinq maires, la Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et le Logement (DREAL), les maîtres d'ouvrages des projets « Grand Site » et les financeurs.

L'objectif du gestionnaire est de favoriser la concertation locale et de garantir la concordance du projet aux besoins des populations locales.



✧ Moyens de suivi et d'évaluation

Afin d'optimiser la gestion du Grand Site, des outils d'observation sont nécessaires, notamment pour suivre et évaluer les actions de gestion de la fréquentation, de préservation des sites et paysages et d'amélioration de la qualité de vie de la population locale. Ces évaluations permettront de faire évoluer les modalités de gestion du Grand Site et les actions mises en œuvre à moyen et long terme.

Pour ce faire, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault met en place plusieurs outils de suivi et d'évaluation de la démarche Grand Site présentés ci-dessous.

Observatoire photographique du paysage

La mise en place d'un observatoire photographique du paysage permet au gestionnaire de bénéficier d'un outil de suivi de l'évolution des paysages et d'évaluer si l'objectif de protection et restauration des paysages du Grand Site est atteint.

Observatoire de la fréquentation

Cet outil permet le suivi de l'évolution des flux de fréquentation et du nombre de visiteurs du Grand Site, afin d'être en mesure de recadrer les actions engagées si les objectifs recherchés n'étaient pas atteints : étalement de la fréquentation dans le temps et l'espace, réduction des pics de fréquentation à un niveau supportable.

Suivi des milieux naturels

Suite à l'étude du diagnostic Natura 2000, un suivi scientifique des milieux naturels (faune-flore et habitats) sera mené annuellement. Il pourra en partie être assuré par l'équipe de gardes verts.

Suivi de l'état du site

Au-delà du suivi de l'état des milieux naturels, sous l'angle des paysages et de la biodiversité, ce sont l'ensemble des composantes environnementales du site qui feront l'objet d'un suivi, et notamment :

- Les quantités de déchets collectés sur les sites touristiques et naturels (tonnage de déchets), la qualité du tri réalisé et leur variation dans le temps ;
- La qualité des eaux de baignade et les différentes sources de pollution.

Suivi des retombées socio-économiques sur le territoire

Afin de gérer durablement le Grand Site, la Communauté de communes souhaite mettre en place des outils d'évaluation et de suivi des retombées socio-économiques de la gestion du Grand Site sur l'ensemble du territoire.

Une étude des retombées socio économiques sera menée en 2010 afin de mieux connaître l'impact du site sur l'économie locale.

DECLARATION D'ENGAGEMENT

Le Grand Site Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault est une alchimie de nature et de culture.

Au cœur d'un paysage séculaire érodé par le fleuve Hérault, entre forêt, garrigue, vignes et olives, Guilhem vint se recueillir dans la Combe de Gellone, il y a près de 1200 ans.

Lieu de ressourcement et de spiritualité, le grand site est aussi devenu un espace de rencontre et de convivialité avec le développement, à l'époque médiévale, du chemin de St-Jacques-de-Compostelle et du village de Saint-Guilhem-le-Désert. Aujourd'hui pour ses habitants et ses visiteurs, l'expérience vécue dans ces lieux se rapproche d'un cheminement initiatique entre éveil des sens et sacralité.

Le cirque de l'Infernet, les Gorges de l'Hérault et la grotte de Clamouse ont été classés au titre de la loi de 1930 par décret des 25/09/1992, 22/02/2001 et 15/02/2005. Cette protection forte, portant au total sur 3643ha, reconnaît l'intérêt patrimonial majeur du territoire concerné. Ces zones classées constituent le cœur du Grand Site Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault, territoire d'environ 10 000ha qui regroupe une grande partie du territoire des communes de Saint-Guilhem-le-Désert, Aniane, Saint-Jean-de-Fos, Montpeyroux, Puéchabon. C'est sur ce territoire élargi qu'a été mise en œuvre, en deux programmes successifs entre 1999 et 2009, l'Opération Grand Site dont l'objectif était de restaurer, préserver et mettre en valeur les caractéristiques architecturales et paysagères exceptionnelles mais fragiles de ce vaste espace.

La fréquentation très importante de ce site, estimée en 2006 entre 650 et 700 000 visiteurs, entraîne en effet des dégradations du cadre de vie et des paysages, et des désagréments, voire des risques, pour les visiteurs comme pour les habitants.

Le flot de visiteurs compté annuellement dans l'abbaye, en moyenne 280 000 personnes, nuit, à certains moments, à son esprit et son âme. Sa restauration avec le concours des Monuments historiques, son inscription au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO seraient de moindre effet sans une autre manière de protection : la gestion des flux touristiques.

A quelques kilomètres de là, le pont du Diable, inscrit au Patrimoine Mondial de l'Humanité au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle, émergeait encore récemment difficilement de la marée automobile. Ce site est en effet convoité pour ses multiples intérêts : ludiques, historiques, pittoresques. L'information des visiteurs par des agents d'accueil, l'organisation des stationnements, la maîtrise de la fréquentation touristique en haute saison en font la porte du site classé des Gorges de l'Hérault. Site clé d'une meilleure répartition du public dans l'espace, le pôle d'accueil du pont du Diable, action prioritaire de l'Opération Grand Site, a été aménagé et est ouvert au public depuis avril 2009.

Engagés depuis près de 20 ans dans l'étude, la restauration et la gestion du grand site, les acteurs locaux souhaitent pérenniser leur action sur le long terme. Par conséquent, le gestionnaire du Grand Site, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, au nom de l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire, s'engage à mettre en œuvre un schéma de gestion sur 10 ans dans le respect des principes du label « Grand Site de France[®] ».

Dans le cadre du développement d'un tourisme durable, l'enjeu principal du Grand Site est la diffusion de la fréquentation dans l'espace et dans le temps. Pour cela, le gestionnaire poursuit quatre grands objectifs :

- Une meilleure maîtrise des flux de fréquentation

Le cœur du Grand Site est d'accès difficile. Face aux flux de circulation et de stationnement automobile dans les gorges de l'Hérault, les actions mises en œuvre depuis près de 10 ans se pérennisent avec le développement des circulations douces, la mise en place de navettes et la meilleure intégration des aires de stationnement.

- La restauration, la protection et la valorisation du patrimoine, des sites, des monuments et du paysage

Le Grand Site présente un patrimoine tant bâti que naturel.

De nombreux monuments et espaces publics ont été restaurés durant les 15 dernières années. L'objectif du plan de gestion est de poursuivre les actions de mise en sécurité et restauration du patrimoine bâti.

Des actions d'inventaires et gestion des espaces naturels se poursuivent afin d'améliorer les conditions de préservation des paysages et leur biodiversité. Cette protection demande également la gestion des activités de pleine nature, un soutien aux activités agricoles et la prévention contre les incendies de forêts.

- L'amélioration de l'accueil du public, le développement de l'offre touristique et de loisirs, et l'animation locale

Le développement touristique est une richesse pour notre territoire à la fois sur le plan culturel et économique. La dégradation des conditions de visite pour nos visiteurs, excursionnistes ou touristes, est contraire au développement d'un tourisme durable. Afin de garantir de bonnes conditions d'accueil, permettre aux visiteurs de découvrir le Grand Site et de mieux le respecter, un réseau d'espace d'accueil et d'animation culturelle est en cours de développement. Les premiers maillons sont la maison du grand site au pont du Diable et le musée de l'Abbaye de Gellone ouverts en 2009, ainsi que la maison de la poterie qui ouvrira à l'été 2011.

L'animation et les services sont également pensés pour répondre aux attentes de la population locale.

Un programme de visite guidée et d'animations environnementales est proposé. L'offre en activités de pleine nature se développe. Des éditions thématiques voient le jour. Enfin, des évènements en accord avec l'esprit des lieux sont mis en place.

- Une gouvernance locale

Le pilotage du site est assuré par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault en concertation avec les cinq communes réunies trimestriellement. L'objectif est de renforcer les partenariats et la concertation locale qui ont permis d'établir les conditions d'une gouvernance commune du site.

Pour garantir une adéquation des projets avec les enjeux du territoire et pour permettre une bonne appropriation des projets par les acteurs locaux et la population locale, l'ensemble des projets du Grand Site bénéficie de comités de pilotage respectifs et d'outils d'information de la population. En outre le projet grand site lui-même est soumis à plusieurs instances de concertation et de décision.

Afin de poursuivre ces objectifs, le gestionnaire a confié la gestion des équipements d'accueil et l'animation touristique à l'Office de Tourisme Intercommunal. Ce partenariat entre la Communauté de communes et l'Office de Tourisme permet de cumuler les moyens et les compétences.

Pour contrôler la satisfaction des objectifs du Grand Site, le gestionnaire va s'appuyer sur plusieurs outils de suivi : observatoire de la fréquentation, observatoire photographique du paysage, suivi des retombées socio-économiques sur le territoire, observatoires des milieux naturels et de l'état du site, dont les travaux seront validés par le comité de pilotage.

Projet partenarial, le Grand Site correspond à une volonté commune qui a été soutenue par les financements des communes, du département, de la Région, de l'Etat et de l'Europe.

Aujourd'hui, le gestionnaire, en accord avec ses partenaires, s'engage dans une gestion à long terme et dépose sa candidature au label « Grand Site de France[®] » afin de consacrer la gestion durable du site, reconnaître les efforts réalisés par l'ensemble des acteurs depuis près de 20 ans et officialiser auprès des usagers du site les engagements pris pour l'avenir.

COURRIER OFFICIEL DU MINISTÈRE



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NEGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Le ministre d'État

*La secrétaire d'État
chargée de l'Écologie*

Paris, le 14 JUIN 2010

Monsieur le Président,

Nous avons le grand plaisir de vous annoncer que nous avons décidé d'accorder le label Grand Site de France ® à la communauté de communes Vallée de l'Hérault que vous présidez, suivant en cela l'avis unanimement favorable de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages.

Ce label reconnaît la qualité du projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du Grand Site Saint-Guilhem-le-Désert Gorges de l'Hérault, répondant aux principes du développement durable, dont vous assurez la mise en œuvre et auquel participent les communes d'Aniane, Montpeyroux, Puéchabon, Saint-Guilhem-le-Désert et Saint-Jean-de-Fos. Il est attribué aux sites classés de Saint-Guilhem-le-Désert et des gorges de l'Hérault, qui constituent le cœur du grand site.

Cette décision vient reconnaître le travail effectué depuis presque deux décennies par les collectivités territoriales engagées à vos côtés, avec l'appui des services de l'Etat. Vos efforts conjugués ont permis de répondre à l'enjeu majeur de gestion de la fréquentation du site qui avait motivé l'engagement de l'Opération Grand Site dès 1991. Ils ont permis également d'améliorer l'accueil des visiteurs, notamment grâce à la création du pôle d'accueil du Pont de Diable.

Monsieur Louis VILLARET
Président de la Communauté de communes
Vallée de l'Hérault
2, Parc d'activités de Calmacé
BP15 - 34 150 CIGNAC

Hôtel de Roquelaure - 246, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - Tél : 33 (0)1 40 81 21 22
www.developpement-durable.gouv.fr

Nous souhaitons féliciter l'ensemble des élus de votre communauté et des collectivités territoriales pour leur engagement au service de ce site et les encourager à poursuivre dans cette voie, de sorte que les résultats déjà obtenus soient renforcés sur tout le territoire du grand site, et que soit envisagé à terme d'étendre la démarche à la totalité du site classé des gorges de l'Hérault.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.



Jean-Louis BORLOO



Chantal JOUANNO